

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1 Identificateur de produit**

**Speedo Clean Liquid**  
**Numero d'article: 554106**  
**UFI: JGKG-AKMC-J10V-FARQ**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Produit de nettoyage

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** Hager & Werken GmbH & Co. KG  
 Ackerstr. 1  
 47269 Duisburg / ALLEMAGNE  
 Téléphone +49(0)203-99269-0  
 Téléfax +49 (0)203 29 92 83  
 Site internet www.hagerwerken.de  
 E-mail info@hagerwerken.de

**Secteur informatif**

**Informations techniques** info@hagerwerken.de

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** 145 (24h)

**SECTION 2: Identification des dangers**
**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Skin Corr. 1: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger**

**Mention d'avertissement**

DANGER

**Contient:**

Acide amidosulfurique

**Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

**Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:**

5 - <15% agents de surface non ioniques parfums

### 2.3 Autres dangers

<b>Dangers pour l'environnement</b>	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
<b>Autres dangers</b>	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - <20	Acide amidosulfurique CAS: 5329-14-6, EINECS/ELINCS: 226-218-8, EU-INDEX: 016-026-00-0, Reg-No.: 01-2119488633-28-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - Aquatic Chronic 3: H412

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).  
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser.
<b>Après contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Insuffisance respiratoire  
Migraine  
Vertiges

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Oxydes de soufre (SOx).  
Hydrocarbures non brûlés.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection complet.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol résistant aux acides.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

classe de stockage

LK 8

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

non applicable

#### DNEL

Substance
Acide amidosulfurique, CAS: 5329-14-6
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 10 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 70,5 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 17,4 mg/m <sup>3</sup>

#### PNEC

Substance
Acide amidosulfurique, CAS: 5329-14-6
Sol, 5 mg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 0,84 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 8,36 mg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 20 mg/L
Eau de mer, 0,18 mg/L
Eau douce, 1,8 mg/L

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

#### Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

#### Protection des mains

0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).  
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

#### Protection corporelle

Vêtement de protection résistant aux acides (EN 340)

#### Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les vapeurs.

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.  
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre E (DIN EN 14387).

#### Risques thermiques

Pas d'information disponible.

#### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Non déterminé

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	0 - 1
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	ca. 100
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,063 - 1,075
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	non applicable
Densité de vapeur relative	non applicable
Vitesse d'évaporation	non applicable
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des bases (lessives).

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité orale aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acide amidosulfurique, CAS: 5329-14-6
LD50, oral, rat, 3160 mg/kg

**Toxicité dermale aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par inhalation** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le produit provoque des brûlures.  
La classification comme substance caustique est attribuée en raison du pH extrêmement élevé.

Substance
Acide amidosulfurique, CAS: 5329-14-6
œil, lapin, Étude, irritant

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Le produit provoque des brûlures.  
La classification comme substance caustique est attribuée en raison du pH extrêmement élevé.

Substance
Acide amidosulfurique, CAS: 5329-14-6
dermique, lapin, Étude, irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acide amidosulfurique, CAS: 5329-14-6
NOAEL, oral, rat, 500 - 1004 mg/kg bw/day, OECD 408, négatif

**Mutagénèse** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Acide amidosulfurique, CAS: 5329-14-6
négatif, OECD 474,

**Toxicité sur la reproduction** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Acide amidosulfurique, CAS: 5329-14-6
NOAEL, oral, rat, 200 mg/kg bw/day, OECD 414, négatif

**Cancérogénèse** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Acide amidosulfurique, CAS: 5329-14-6
LC50, (96h), Pimephales promelas, 70,3 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	AOX-remarque: Pas de réaction dangereuse connue. Ne contient aucun complexant organique pas.
<b>Biodégradabilité</b>	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

Données écotoxicologiques ne sont pas disponibles.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

<b>Produit</b>	Eliminer comme déchet dangereux.
<b>Catalogue européen des déchets (recommandé)</b>	200129*
<b>Emballage non nettoyé</b>	Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
<b>Catalogue européen des déchets (recommandé)</b>	150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**SECTION 14: Informations relatives au transport**
**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Transport routier vers ADR/RID 3264

Transport fluvial (ADN) 3264

Transport maritime selon IMDG 3264

Transport aérien selon IATA 3264

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport routier vers ADR/RID Liquide inorganique corrosif, acide, nsa (Acide amidosulfurique, solution)

- Code de classification C1

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 5 l

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Transport fluvial (ADN) Liquide inorganique corrosif, acide, nsa (Acide amidosulfurique, solution)

- Code de classification C1

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Sulfamic acid, solution)

- EMS F-A, S-B

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 5 l

Transport aérien selon IATA Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Sulfamic acid, solution)

- Etiquettes de danger


**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID 8

Transport fluvial (ADN) 8

Transport maritime selon IMDG 8

Transport aérien selon IATA 8

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID III

Transport fluvial (ADN) III

Transport maritime selon IMDG III

Transport aérien selon IATA III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):** Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- VeVa Code 200129\*

- VOC-part [%] 0

**Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):** 20000

- Observer les restrictions d'emploi Les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes, les mineurs et les apprentis.

- VOC (2010/75/CE) 0 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.

### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 EL50 = Median effective loading  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 EmS = Emergency Schedules  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 IVIS = In vitro irritation score  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 LL50 = Median lethal loading  
 LQ = Limited Quantities  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

Skin Corr. 1: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (D'après les données d'essais)  
 Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (D'après les données d'essais)

#### Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®